

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2016 à 19h00

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Marc FRANCINA, maire

Etaient présents : Mme LEI, M. BOCHATON, Mme TEDETTI, M. GATEAU, Mme MODAFFARI, M. BEAUD, Mme DUVAND, M. GUIRAUD, adjoints au maire
Mme DUCRETTET, M. MATHIAN, Mme DUMOULIN (arrivée 19h05), MM. BOZONNET, GOYAU, Mme RULOT, M. GUENANCIA, M. PACOUIL, Mmes AMADIO, ESCOUBES, MM. PACCARD, FORNIES, conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir : Mme NICOUD, Mme TABOUILLOT, M. AISSAT, Mme LAVANCHY, MM. MILLON, MATHONNET, Mme BARBIER, conseillers municipaux.

Etait absent excusé : M. LAIR, conseiller municipal.

<u>Secrétaire désigné</u>	: M. Justin BOZONNET
<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 29
<u>Convocation</u>	: 20 septembre 2016
<u>Délibération affichée le</u>	: 04 octobre 2016

N°189-2016

7. Finances locales – 7.2. Fiscalité

Taxe de séjour : périodicité de perception trimestrielle

Il est proposé au conseil municipal de fixer un rythme trimestriel de la perception de la taxe de séjour, pour permettre une meilleure lisibilité de l'activité touristique globale de la ville et ainsi restituer des ratios plus précis par saison, eu égard à la politique des grandes manifestations, des animations et des congrès.

La périodicité est fixée ainsi :

- Du 1^{er} décembre au dernier jour du mois de février, déclarations et paiements du 1^{er} mars au 31 mars
- Du 1^{er} mars au 31 mai, déclarations et paiements du 1^{er} juin au 30 juin
- Du 1^{er} juin au 31 août, déclarations et paiements du 1^{er} septembre au 30 septembre
- Du 1^{er} septembre au 30 novembre, déclarations et paiements du 1^{er} décembre au 31 décembre

L'application de cette disposition est prévue au 1^{er} décembre 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Ainsi fait...

Pour extrait conforme,
Le Maire.

Transmis à la Sous-préfecture de Thonon le 5 octobre 2016

Accusé de réception en préfecture 074-217401199-20160926-0189-2016-DE Date de réception préfecture : 05/10/2016
